

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 300

Artikel: Jura : tout n'est pas joué!
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028447>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jura: tout n'est pas joué!

Traitant du Jura, on voudrait, en faisant le bilan de l'année 1974, pouvoir dire que la question jurassienne appartient désormais au passé, et que l'on peut maintenant s'intéresser à la construction du nouvel Etat suisse.

Cependant, si le vote du 23 juin 1974 a consacré la naissance du Canton et de la République du Jura, il n'en a malheureusement pas pour autant résolu le problème de ses frontières.

On sait en effet qu'après avoir affirmé l'unité du Jura (en faisant même de cette idée l'axe essentiel de sa campagne plébiscitaire), le mouvement probernois tente maintenant de démontrer que ce concept tient du mythe et qu'il y a moins de parenté entre un Jurassien du Nord et un Jurassien du Sud qu'entre ce dernier et un Bernois.

Venant des immigrés alémaniques, une telle argumentation ne saurait surprendre. Il s'agit en l'occurrence d'un réflexe nationaliste naturel, sinon justifié.

De la part de certains autres citoyens, l'explication d'une telle attitude doit être recherchée dans les profondeurs moins avouables de l'anticatholicisme. Cette résurgence d'une mentalité datant des guerres de religion pourrait étonner à l'époque de l'œcuménisme, alors que le danger principal pour les croyants ne vient en fait, semble-t-il, pas de la concurrence des autres confessions, mais bien plutôt d'une irrégiosité croissante.

Politique et religion

Là n'est cependant ni notre propos, ni le fond du problème. L'emploi des arguments confessionnels, condamnés du reste par toutes les autorités religieuses, manifeste d'une part l'absence d'objections sérieuses et rationnelles à une autonomie du Jura tout entier, et d'autre part les ambitions à peine voilées de quelques politiciens de la région.

C'est auprès des catégories sociales les moins politisées et les moins conscientes qu'une propa-

gande confessionnelle aussi rétrograde trouve le plus d'échos. La démonstration parfaite de l'exploitation de cette réalité peut être trouvée dans la mobilisation et l'acharnement notamment des femmes de Force démocratique, ainsi appelées à une nouvelle « guerre sainte » :

— c'est chez elles que les valeurs religieuses sont les plus fortes, et donc les plus « exploitables » ;

— n'ayant que peu ou pas de contacts (à travers les associations jurassiennes) avec des gens du Nord, les femmes sont moins sensibles que les hommes à l'unité réelle du Jura ;

— elles sont plus méfiantes, dans le climat jurassien actuel, à l'égard de l'avenir et de la nouveauté : leur comportement est en cela constamment plus conservateur que celui de leurs concitoyens ;

— enfin (et cela n'est peut-être pas la moindre des choses), pour la première fois de leur vie politique, on a besoin d'elles.

Le conflit permanent

Éliminée la possibilité pour les citoyens du Jura-Sud de se prononcer sur l'idée d'un demi-canton (l'initiative constitutionnelle du mouvement pour un Jura-Sud autonome), il reste aux intéressés à se prononcer pour le nouveau ou « pour l'ancien » canton.

Les partisans de Berne semblent pouvoir l'emporter dans le district de Courtelary et éventuellement à La Neuveville. Mais dans ces districts, une importante — malgré tout — minorité autonomiste (et qui se renforcera certainement à cette occasion) continuera la lutte avec l'appui, officiel cette fois, d'un Canton helvétique (la menace n'est ici négligeable ni pour le canton de Berne, ni pour la Confédération).

Dans le district de Moutier, les forces sont à ce point équilibrées que tout pronostic apparaît comme relevant plus d'un jeu de hasard que de l'analyse politique sérieuse. Si c'est dans cette région que les efforts des uns et des autres vont

se concentrer, c'est aussi dans cette région que l'argumentation politique devra être la plus serrée et la plus crédible : on est relativement loin de Bienne, le mélange et la cohabitation des origines et des religions rend difficile l'utilisation d'affirmations mensongères. C'est enfin cette région qui, quelle que soit l'issue du scrutin, aura le plus à souffrir de l'éclatement du Jura. Ceci est si vrai que le district de Moutier n'aura en définitive pas à choisir entre deux sortes d'avantages (repartir avec Berne ou rester avec le Jura), mais il aura à choisir le moindre mal.

Germanisation

A plus long terme l'enjeu de la partie qui se joue actuellement dans le Jura, c'est sans conteste la mise en question du rapport des forces linguistiques actuel dans la Confédération.

En effet, avec l'importante immigration alémanique, en particulier dans le Sud du Jura, seule la forte et active résistance des autonomistes jurassiens jusqu'à ce jour est parvenue à empêcher un recul de la limite des langues.

Dans un futur plus ou moins proche, moitié pour coller à des réalités sociales (proportion actuelle des Alémaniques dans la population résidente), moitié pour des raisons politiques et pratiques, on généralisera, dans un premier temps, le bilinguisme et, dans un deuxième temps, on passera à une germanisation complète.

Les habitants du Jura-Sud ont d'ores et déjà renoncé à s'opposer à ce mouvement d'intégration à l'ethnie dominante. En renonçant, en effet, au nom d'un « suissisme » élémentaire, à suivre les partisans du canton du Jura dans la défense de la langue et de la culture française, ils ne trouveront demain aucune justification politique pour s'opposer à cette évolution linguistique.

Retombées fédérales

Ce n'est pas faire preuve d'un manque de tolérance ou d'absence d'esprit confédéral que de s'inquiéter de cette aggravation du déséquilibre entre latins et alémaniques au sein de la Confé-

dération et de l'affaiblissement à terme de la Suisse romande.

Les tendances à l'hégémonie de nos Confédérés suisses alémaniques (déjà discernables dans le domaine économique) risquent à plus long terme de provoquer un grave conflit politique entre les diverses communautés ethniques.

L'ouverture des frontières nationales et les influences de l'environnement international (poids

respectifs de l'Allemagne et de la France) pourront également accélérer et renforcer l'apparition de ces tensions internes.

Pour n'avoir pas voulu prêter la main à une solution politique complète et définitive de la question jurassienne, la Suisse de demain risque bien de subir au plan confessionnel peut-être, au plan linguistique plus sûrement, de graves perturbations internes.

Les patrons suisses font la vie belle à la femme

De toute évidence, l'année internationale de la femme s'annonce, pour l'Union centrale des associations patronales suisses, sous les meilleurs auspices.

Alors qu'un récent rapport de l'Organisation internationale du travail constate que l'inégalité des salaires à travail égal continue d'être l'une des « formes les plus flagrantes de la discrimination contre les femmes, bien que le principe « à travail égal, salaire égal » ait été presque universellement accepté », le patronat helvétique dresse, quant à lui, un bilan résolument optimiste de la situation de la femme dans notre pays.

Répondant au Département fédéral de l'intérieur qui soumettait aux milieux intéressés le rapport sur la femme suisse rédigé par l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich (sur mandat de la commission nationale suisse de l'Unesco), le Vorort déclare notamment : « Dire que « la situation de la femme ne s'est guère encore améliorée », et que « l'égalité politique qu'elle possède reste purement formelle », ne correspond pas à la réalité actuelle. La femme jouit en effet aujourd'hui d'une véritable égalité de droits dans bien des domaines. Et elle sera amenée à l'assumer de plus en plus. »

Et plus loin : « Les employeurs ne peuvent guère partager le point de vue des auteurs du rapport selon lequel « les femmes sont frustrées d'une partie de leurs droits légitimes », et « la Suisse elle-même est privée de la contribution impor-

tante qu'une population féminine pleinement développée et intégrée serait susceptible de lui apporter et ce grâce à ses facultés morales et intellectuelles jusqu'ici inexploitées. » Il est certain qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, et que cela sera fait. Mais on y parviendra plus sûrement en poursuivant sur la voie des solutions déjà adoptées qu'en recourant aux solutions « nouvelles et réalistes », dont le rapport des sociologues fait état. Les employeurs ont pris conscience du changement social qui s'est produit tout particulièrement depuis la deuxième guerre mondiale en ce qui concerne la femme et ses activités, et ils ne restent en aucune manière attachés à un « passé qui ne tiendrait pas compte des données et des valeurs actuelles ». On ne peut donc pas parler raisonnablement d'une discrimination systématique et délibérée exercée par les employeurs à l'encontre des femmes ».

Une ombre...

Voilà qui, en vérité, devrait jeter une ombre sur le rapport de l'OIT déjà cité, et selon lequel les salaires féminins représentent, dans les pays industrialisés, 50 à 80 % de ceux des hommes pour un temps de travail égal, et qui devrait également rejeter inexorablement comme des vues de l'esprit les statistiques menées sur le même sujet en Suisse et qui ont le malheur de confirmer grosso modo les calculs de l'organisation

internationale... Ou le patronat aurait-il intérêt à passer le débat sous silence ?

Un doute...

Voilà qui, aussi, devrait laisser planer un doute sérieux sur le « réalisme » de l'Alliance de sociétés féminines suisses qui, répondant à la même consultation du Département de l'intérieur, propose des actions concrètes résolument novatrices, au lieu de s'en remettre aux « solutions déjà adoptées » prônées par le patronat :

- élaboration de programmes d'éducation permanente pour les femmes qui désirent se recycler à l'âge de 30 ou 40 ans (recyclage social, culturel et professionnel) ;

- étude d'un statut de travail à temps partiel ;
- enquête sur la situation juridique et sociale de la femme seule ;

- recherche de cas individuels et collectifs où l'égalité des salaires entre homme et femme n'est pas appliquée ;

- revalorisation du travail ménager ; programmes de cours s'adressant aux hommes et aux femmes ;

- action sur les mass-medias pour présenter la femme autrement que comme « femme-objet » (sois belle et tais-toi).

Autant d'« actions » nécessaires, autant de failles dans notre organisation sociale ? Ou le patronat helvétique aurait-il intérêt à lénifier la situation ? Voilà qui devrait enfin rendre caducs la plupart des colloques qui seront organisés du 17 au 19 janvier prochain à l'occasion du congrès suisse pour l'année internationale de la femme, et dont les objets témoignent tous, ou presque, de l'existence de « problèmes », pour ne pas dire plus : pourquoi aborder des sujets tels que « la femme dans le monde du travail » ou « la femme et les assurances sociales », si le ciel est aussi bleu que le dépeint le patronat helvétique ? Ou le patronat aurait-il avantage à fermer les yeux sur la réalité ?